



Le changement de convention collective

Comme vous le savez, la direction a le souhait de passer sur la nouvelle CC au 1^{er} janvier. Ces dernières semaines, les réunions de négociations se sont amplifiées pour être portées à deux, voire trois réunions par semaine. Autant vous dire que la pression est très clairement ressentie.

Pour ceux qui suivent notre blog, le travail des dernières réunions était axé sur les classifications. Le travail étant assez lourd, nous avons demandé à la direction une vrai transposition comme en 2017 avant de finaliser le projet d'harmonisation.

Qu'est ce que l'on peut trouver dans ce projet d'accord ? (ce sur quoi aussi on peut communiquer ☺)



- Une prime vacances annuelle de 35% mais, QUI EXCLUT le 13ème mois de l'assiette de calcul, les ex-COFELY comprendront ;)
- 27 jours de congés au lieu 25. En fait, les jours de fractionnement nous sont de facto ajoutés,
- Tout ce qui a trait à la maternité et parentalité, 4 semaines supplémentaires pour la maternité et un congé parentalité allant de 28 à 41 jours calendaires en fonction du nombre d'enfants nés,
- La fameuse grille de transposition des classifications
- Et tout ce qui était déjà existant chez GBS SERVICES comme la journée GBS, la prise en charge à 80% des frais de transports, les médailles du travail ...

Mais, le vrai enjeu à aujourd'hui du changement de CC est les minimas conventionnels du TP. Or, où sont-ils ces derniers dans l'harmonisation ? Nulle part, ils ont tout simplement disparus, enfin pas vraiment car ils existent bel et bien des minimas sur le nouvelle CC mais, bien plus bas que ce que nous avions. Notre souhait ? Des salaires plafonds sur chaque nouveau niveau de classification, mais à aujourd'hui la direction ne souhaite tout simplement pas tendre vers ça. Par précaution, nous avons seulement réussi à faire inscrire dans le marbre le SMIC GBS SERVICES.

Le jeudi 26/11, nous avons tenté une dernière approche, l'ultime chance de faire entendre raison à la direction. Nous avons proposé des salaires plafonds indexés au SMIC GBS SERVICES

(ex : SMIC DE 1.890€ * 1,05...), nous attendons à aujourd'hui leur réponse.

Certes, ces salaires plafonds ne seront pas au niveau des minimas TP mais ils sauveront en quelque sorte les meubles en assurant des salaires décents à l'embauche et étant indexés au SMIC, ces salaires seront revus tous les ans comme des minimas.

Ce n'est pas faute d'avoir demandé à négocier la GPEC avant l'harmonisation, ce qui aurait peut être pu clore le sujet des salaires en avance de phase.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD

Tel : 07.70.22.60.61

Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Fanny DENECE

Tél : 06.74.09.73.58





Des accords, en veux-tu en voilà !

Quand on parle de négocier puis de signer (ou non, on a quand même été plusieurs fois non signataires), nous voilà au croisement de plusieurs signatures, 4 pour être des plus précis.

Vous vous demandez certainement pourquoi 4 accords à signer ? Déjà j'exclue de facto l'accord d'harmonisation, nous n'en sommes pas encore à cette « éventuelle » étape.

La mutuelle et la prévoyance, malgré toutes les communications que vous avez pu lire n'ont été définitivement signées que ce jour. Un retard dû au confinement, mais un retard bénéfique forçant la direction à moderniser le système et à passer à la signature électronique, adieu signatures et paraphes de chaque page en quatre exemplaires.

Vous trouverez donc ci-joints les accords signés ainsi que les grilles de garanties :

[Accord frais de santé - Grille frais de santé](#)

[Accord Prévoyance - Garanties prév Cadre - Garanties Prév Non Cadre](#)

Nous sommes déjà à deux accords. Les deux autres ne sont ni plus ni moins que des avenants.

Un avenant pour l'accord éga pro, n'ayant pas pu le négocier cette année vu l'agenda social déjà bien chargé, nous avons décidé d'un commun accord de proroger l'accord existant pour un an.



Le second avenant est un avenant sur l'accord temps de travail, Il prévoit de passer les RTT employeur à plus qu' 1 au lieu des 3 inscrits dans l'accord initial. L'an prochain vous n'aurez donc plus qu' 1 RTTE (facile à deviner d'ailleurs ;-)) et la journée GBS Services soit 11 jours de RTT laissés au choix du salarié.

Pour ces deux avenants, nous avons donné notre GO, nous attendons maintenant le retour de la direction.

CET et RTT

Cette année étant particulièrement compliquée en terme de gestion de congés, nous rappelons qu'au terme des annulations de RTTE et de la journée de GBS services, vous avez eu 11 RTTS à votre disposition et 2 RTTE.

Pour les RTT, vous avez jusqu'au 31/12/2020 pour les écouter. Si de surcroit il vous en restait, vous pouvez placer sur le CET à hauteur de 12 jours ouvrés par an comprenant aussi le placement des CP, congés d'ancienneté et fractionnement. Pour placer vos jours en CET, vous devez utiliser le formulaire [ci-joint](#) et le joindre sur MyPortal via le chemin suivant : Ressources Humaines > Ma rémunération > Interrogation sur bulletin de salaire > Choisir CET dans la liste déroulante > Joindre le formulaire CET rempli.

Attention, cette année la date limite est au 2 décembre, pensez-y.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Fanny DENECE
Tél : 06.74.09.73.58





Vote des représentants au Conseil de surveillance du FCPE



Vous avez déjà lu nos deux articles à ce sujet, mais nous allons vous faire un petit résumé 😊

Les conditions de vote des membres de ce conseil ont changé depuis la loi Pacte de 2019.

Le nombre de voix se porte sur le nombre de parts Link et plus sur le nombre de porteurs d'actions Link.

Nous craignons que les intérêts des salariés actionnaires ne soient pas portés et que la FCPE soit à la main mise de la Direction D'ENGIE.

L'association ARSAGE est née de cette volonté de créer un collectif pour défendre les intérêts des salariés actionnaires. Veiller sur notre épargne en raisonnant la Direction d'ENGIE sur le versement de dividende. Peser sur les décisions qui concernent l'avenir d'Engie et sa responsabilité sociétale.

Vous trouverez [ICI](#) une vidéo synthétique sur ce sujet faite par l'ARSAGE.

Vous allez recevoir par mail le 30/11 vos codes et le lien du site de vote. [Nous comptons sur vous pour voter notre liste ARSAGE.](#)

Carte TR, quel prestataire ?

Au dernier CSE, la direction nous a proposé un benchmark des différents prestataires de cartes TR au cas où le CSE souhaiterait changer. Les membres du CSE ont souhaité recevoir le prestataire SWILE.

Après les avoir reçus à distance, nous avons effectivement noté quelques avantages par rapport à notre prestataire actuel tel que :

- Un très large réseau où l'utiliser car carte Mastercard donc réseau Mastercard,
- Possibilité de plusieurs cartes TR où les plafonds sont mutualisés,
- La carte étant ni plus ni moins qu'une CB, vous pouvez y rattacher votre compte bancaire personnel pour payer avec un seul et même moyen de paiement (dans la limite de 100€ via votre compte bancaire soit 138€ plafond).

Via cette même carte, SWILE propose aussi des chèques cultures et des chèques cadeaux et sur leur application smartphone, ils proposent des services innovants comme cagnotte en ligne gratuite, partage d'addition, remboursement entre collègues...

Le CSE devra trancher ce jeudi 3 décembre sur le changement ou non de prestataire.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Fanny DENECE
Tél : 06.74.09.73.58





Comme vous pouvez le constater, avec le nouveau confinement, les LOCAL NEWS disparaissent (mais reviendront très bientôt nous l'espérons) et ce au profit d'une nouvelle partie.

Le top 3 des articles les plus consultés sur notre blog ce mois-ci:

N°1 : [La réorganisation du groupe : la suite](#)

N°2 : [Vos voix et vos votes comptes](#)

N°3 : [Télétravail, un changement pourtant attendu](#)

LES INCONTOURNABLES DE LA CFDT

N°1 >> Le droit à la déconnexion reste une priorité avec un télétravail subit et à 100%. Respectez-vous ! Ne confondez pas professionnalisme et bénévolat !



N°2 >> Pensez à placer vos jours RTT non utilisés sur votre CET avant le 2 décembre avec [ce formulaire](#). Pour ceux qui le désirent, vous pouvez aussi **donner des jours de congés** via le [dons de jours](#).

N°3 >> N'oubliez pas d'utiliser votre subvention annuelle CSE de 150€. Et oui c'est le dernier mois, pourquoi pas faire des cadeaux à vos proches par ce biais ☺

N°4 >> Lors de vos sorties, n'oubliez votre [nouvelle attestation de déplacement](#).

*Votre collectif
CFDT GBS Services
toujours à fond, même
pendant les fêtes*



Décembre 2020 :

- 01/12 – 07/12 : Négociation changement de CC
- 03/12 : CSE



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Fanny DENECE
Tél : 06.74.09.73.58

